

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 435 Adhésion à l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris relative à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM), 42 rue George Sand, BP 40809 Tours cedex.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 11, nature 6281, rubrique 3122, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO